

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

**SUBVENTION
D'ÉQUILIBRE DU
BUDGET PRINCIPAL
AU BUDGET
IMMOBILIER
D'ENTREPRISES**

N° CC_2025_0170

Séance du : mercredi 17 décembre 2025

Convocation du : 11 décembre 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Dominique LACHENAL, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Maurice LAPERROUSAZ, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Christian AEBISCHER par Christian DUPESSEY, Ines AYEB par Louiza LOUNIS, Mylène SAILLET RAPHOZ par Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET par Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Jean-Luc SOULAT par Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Sophie VILLARI par Robert BURGNIARD, Pascal ROPHILLE par Marie-Jeanne MILLERET

Excusés :

François LIERMIER, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Amine MEHDI, Joanny DEGUIN, Isabelle VINCENT, Yannick CHARVET, Daniel DE CHIARA, Julien BEAUCHOT, Cuneyt YESILYURT, Leila YESIL

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts d'Annemasse Agglo ;

Afin de procéder aux écritures comptables de régularisation nécessaires sur le budget annexe de l'immobilier d'entreprises, il est proposé de verser une subvention complémentaire en provenance du budget principal, d'un montant de 247 000 €.

Cette opération vise à assurer l'équilibre du budget annexe pour l'exercice en cours et s'inscrit dans une démarche de mise en conformité comptable.

Cette subvention est prévue par décision modificative n°4 2025 du budget principal et n°2 2025 pour le budget immobilier d'entreprises.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER le versement d'une subvention de 247 000 € - deux cent quarante sept mille euros - du budget principal au budget immobilier d'entreprises,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer la délibération correspondante,

DE DIRE que les crédits sont prévus en dépenses au budget principal au compte 65736211 et en recettes du budget immobilier d'entreprise au compte 75822.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.